

## RISQUE ROUTIER,

## la RESPONSABILITE CIVILE et PENALE

du CHEF D'ENTREPRISE,  
de L'ENCADREMENT et du SALARIE



**Mercredi 3 décembre 2008** de **9h15 à 12h45**  
à l'**Union Patronale du Var (UPV)**  
237 place de la Liberté 83000 TOULON  
(plan d'accès au verso)

Ce risque professionnel est-il bien pris en compte dans votre entreprise ?  
En cas d'accident, quelles sont vos responsabilités ?  
Quelles pourraient être vos pistes d'actions de prévention ?

La Caisse Régionale d'Assurance Maladie du Sud Est, en association avec la Préfecture du Var, l'Union Patronale du Var et la Mutualité Sociale Agricole du Var vous invite à participer à un colloque d'information animée par Patrick OBERTO de l'association Promotion et Suivi de la Sécurité Routière en Entreprise en présence de :

- > **Gilles Delorme**, **Vice-procureur** auprès du Tribunal de Grande Instance de Toulon
- > **Karine ANANIE**, **Avocate**
- > **Alain VERGONNET**, **Président AGEA Méditerranée** (Agents GEnéraux d'Assurances)
- > **Hélène DEMONSANT**, **Ingénieur Conseil** de la CRAM Sud-Est - Direction des risques professionnels

Pour chaque cas mis en images dans des exemples filmés, ils vous exposeront, en fonction de leur spécialité, leur point de vue sur les conséquences de l'accident et les mesures de prévention possibles à mettre en oeuvre.

Réunion d'information sur "**La responsabilité civile et pénale du chef d'entreprise, de l'encadrement et du salarié en matière de risque routier**" – 3 décembre 2008

Nom : ..... Fonction : .....

Entreprise, Organisme : .....

Tél. : ..... Fax. : .....

Courriel : .....

- Assistera à cette réunion**                      Sera accompagné(e) de : .....
- Participera au cocktail**
- Ne participera pas mais souhaite des informations sur le risque routier par courriel**

Inscription par courriel : [anne.taurand@cram-sudest.fr](mailto:anne.taurand@cram-sudest.fr) , par fax : **04 94 46 89 63**  
ou par courrier en utilisant ce coupon réponse

> COUPON REPONSE



## > PROGRAMME

9 h15 > Café d'accueil

9 h45 > Introduction et **présentation de la table ronde**

**Projection de films** découpés en séquences, présentant chacun une cause/situation (état du véhicule, organisation des tournées, pression pour aller vite chez le client, alcool, téléphone au volant, surcharge, formation initiale...) pouvant mettre en jeu la responsabilité des différents acteurs.

Après chaque séquence et sur le point concret abordé, l'animateur fera préciser par les intervenants :

> **les responsabilités et peines encourues par le chef d'entreprise, l'encadrement et le salarié,**

> **les actions de prévention envisageables** qui permettront de répondre aussi aux autres enjeux liés au risque routier (social, humain, économique).

**Echanges avec la salle**

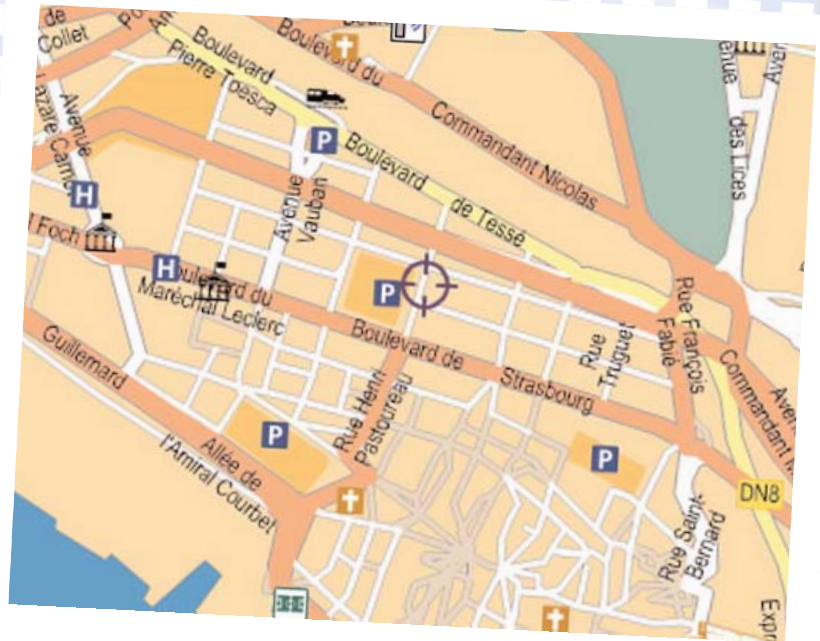
12h45 > Clôture des débats et cocktail

## > PLAN D'ACCÈS

UPV Union Patronale du Var

237 place de la Liberté 83000 TOULON

Parking Vinci Liberté à proximité  
A 300 m de la Gare SNCF



Affranchir  
au tarif en  
vigueur

**Caisse Régionale d'Assurance Maladie du Sud-Est**

Direction des Risques Professionnels

Rue Emile Ollivier - La Rode

83000 Toulon